LES PROPOS DE ROSALIE

Gaufres à la flamande. — Poulet financière — Broderies sur drap. — Pour retracer un dessin sur du drap. — Les deuils, leur durée — Toilette de premières communiantes. — Toilette pour une dame assistant à une première communion.

On me réclame souvent une recette pour préparer de bonnes gaufres très croquantes. Je vous ai déjà indiqué une formule de ces petits gâteaux si légers et si exquis, mais je ne sais si vous y avez fait attention ; c'était une pâte pour gaufres ordinaires, minces, des sortes de gaufrettes. Aujourd'hui, je vais vous apprendre à délayer des gaufres dites à la flamande. Ces gaufres sont très croquantes quand elles sont bien réussies. On emploie pour les faire cuire le gaufrier à *grosses gaufres*. Maintenant, un grand point à surveiller, c'est la cuisson. Le moule, au moment où vous y versez la pâte, ne doit pas être rouge, mais seulement très chaud ; de plus, les gaufres devant être mangées de suite, demandent à être moins cuites que celles destinées à être consommées froides.

Ceci dit, voici la manière de préparer la pâte pour les gaufres :

Vous délayez dans une terrine 31 grammes de bonne bière nouvelle, avec un bon quart de litre de bon lait : vous passez à travers un linge, et dans le liquide obtenu, vous délayez un demi-litre de farine, de façon à avoir une pâte coulante. On place cette pâte dans un lieu chaud pour la laisser fermenter. Quand elle est levée, salez-la un peu, ajoutez-y 15 grammes de sucre en poudre, la râpure d'une orange ou d'un citron, deux œufs entiers et quatre jaunes. On mêle bien le tout, puis on y joint encore une demi-livre de beurre tiède, les quatre blancs de vos œufs battus en neige et deux cuillerées de crème fouettée.

Mettez votre pâte dans un endroit chaud, et employez-la lorsqu'elle aura atteint le double environ de son volume.

Vous faites alors chauffer le gaufrier, vous le graissez légèrement avec un peu de beurre enfermé dans une mousseline, vous y versez de la pâte et vous fermez le moule sans le serrer. Vous faites chauffer une ou deux minutes de chaque côté ; à l'aide d'un couteau, vous ébarbez les bords et vous regardez si la gaufre est blonde : retirez-la, saupoudrez-la de sucre et servez-la vivement. Mais comme je vous le disais plus haut, si vous devez manger les gaufres froides, on les laisse cuire un instant de plus.

***

Comme plat sérieux, nous allons préparer ensemble un poulet à la financière. C'est un bien vieux mets très connu, mais qui est toujours bien reçu par les convives. Il va de soi que l'on peut diminuer tous les ingrédients entrant dans la financière, quand ce plat n'est destiné qu'à la table de famille.

Je vais vous donner la recette d'une financière de cérémonie, vous pourrez la simplifier à votre guise ; car si on est content souvent de connaître une bonne préparation pour un dîner recherché, on est aussi satisfait de pouvoir, à l'occasion, réduire un mets coûteux en un plat plus simple.

Vous prenez un gros poulet, chapon ou jeune coq : vous le dépecez en morceaux moyens : une volaille assez belle peut vous fournir une quinzaine de morceaux. Vous mettez votre poulet à revenir dans une casserole de cuivre, avec un morceau de bon beurre : quand la viande est d'un joli roux, vous mettez une cuillerée de farine que vous laissez prendre légèrement couleur, puis vous mouillez d'une demi-bouteille de vin blanc, Madère, si vous voulez *bien* faire les choses, et de bouillon. Vous salez, poivrez et ajoutez un bouquet garni.

Vous avez épluché et paré une livre de champignons blancs, vous les ajoutez une demi-heure après les premiers bouillons, ainsi qu'un ris de veau coupé en morceaux de la grosseur d'une noix, que vous avez préalablement fait revenir à la poêle. Vous couvrez le feu et vous fermez la casserole bien hermétiquement, pour laisser cuire à petits bouillons. Une heure avant de servir vous ajoutez des quenelles ; — on en trouve de toutes faites chez tous les charcutiers — ; (si vous ne pouviez en trouver, je vous indiquerais la recette) ; des crêtes de coq, des rognons de coq et des tranches de truffes. Enfin, au moment de servir, on fait frire une dizaine de croûtons de pains coupés en tranches minces.

Le plat doit être bien dressé, avoir du coup d'œil, et la sauce ne doit pas être trop longue.

A l'aide d'une fourchette, on retire les morceaux un à un les faux morceaux forment le fond du plat ; on pose par-dessus, en pyramide, les cuisses (coupées en deux), les ailes, les blancs, les filets, puis les quenelles, les crêtes et les rognons de coq ; les champignons sont disposés autour du plat en couronne, ainsi que les tranches de pain frit. Avec précaution, on verse enfin la sauce sur le tout et on sert.

Ce plat, d'un très joli effet, est délicieux et vos convives, pour si distingués soient-ils, y feront honneur.

***

Quittons nos tabliers de ménagères pour nous livrer quelques instants à un de ces mille petits travaux qui sont si bien dans nos goûts : à savoir, la broderie sur le drap. Vous savez toutes quel parti on peut en tirer pour la décoration des appartements.

On fait ainsi des coussins ravissants, des chaises, des tapis de table, etc. Ces broderies peuvent s'exécuter soit en soie, soit en laine, au point de chainette ou au passé. La broderie dite *au passé* est bien jolie, mais c'est un peu long, et pour les personnes qui n'ont que peu de temps à donner à ces petits ouvrages d'agrément elle peut remplacer la broderie avec avantage par la soutache. En employant des soutaches de soie et d'or de tons vifs, on obtient des dessins genre turc du plus joli effet.

Pour les dessins on peut les inventer soi-même, et pour si peu que l'on possède quelques notions de dessin il est facile de tracer sur le drap même, avec un crayon blanc ou une craie fine, des arabesques, des grecques, une foule de lignes enchevêtrées bizarrement. On peut aussi reporter sur le drap un dessin imprimé sur papier. Pour cela, j'ai vu employer le procédé suivant : On passe sur toutes les lignes du dessin un crayon blanc et on l'applique sur le drap. Ce procédé demande une certaine habileté de main.

***

Occupons-nous maintenant d'une question qui ne manque pas d'importance, je veux parler du deuil relativement à la durée des vêtements noirs, et des diverses graduations à observer pour passer du grand deuil au deuil moins sévère.

Pour les frères et les plus proches parents : père, mère, le deuil est de dix-huit mois ; pour les grands-parents, d'un an ; pour les frères, sœurs, dix mois ; les oncles, six mois. Les deuils de veuve sont de deux ans, dont un an de grand deuil.

Il y a des dames qui, pour une raison ou pour une autre, se contentent de porter le voile sur le visage pendant un ou deux mois, puis le font arranger derrière le chapeau et ne mettent plus dans ce cas qu'une petite voilette sur la figure.

Ce n'est guère convenable, le grand voile, tombant sur le visage, les robes de lainages et le crêpe ne devant pas se quitter au moins avant neuf mois, pour un père et une mère, et avant six pour un grand-père et une grand'mère. Les veuves conservent ces marques de deuil rigoureux toute une année.

La première période de grand deuil terminée, on doit commencer à se vêtir d'étoffes moins sévères. Les voiles, les crêpons, les grenadines sont de mise. Peu à peu les garnitures apparaissent, puis les bijoux de jais. Comme vêtement, on peut prendre la jaquette ou le collet. Trois mois avant l'expiration du deuil, on choisit des couleurs grises, noires et blanches, du mauve foncé. Enfin, peu à peu on arrive à porter des chapeaux garnis de fleurs toujours dans les tons mauves.

Le deuil terminé complètement, je n'ai pas besoin de vous dire qu'il serait peu convenable de revêtir immédiatement des robes de nuances voyantes : on doit y mettre de la discrétion, commencer par les toutres, les grenats-foncés, on arrive ainsi graduellement à reprendre ses habitudes, sans choquer les convenances.

Une femme de bon ton ne saurait manquer à ces usages sans faire preuve de mauvaise éducation.

***

Parlons un brin toilettes, pour finir.

J'ai justement reçu deux lettres me demandant mon modeste conseil sur la robe que doit porter la jeune communiante.

Mon Dieu, mes chères nièces, vous n'allez peut-être pas goûter mon avis ; tant pis, je vous le dirai tout de même car je le crois bon.

Je vous avouerai donc tout franchement que pour moi, la toilette la plus convenable pour la première communiante est la plus simple. La mousseline tout unie, avec un corsage, et au bas de la jupe quelques petits plis de lingerie est ce qu'il y a de mieux. Point de dentelles, croyez-moi ; ne parez pas votre fille comme une jeune fiancée. C'est de modestie et de simplicité, que ce jour-là elle doit être belle. Et croyez-vous si vous passez de longues heures à l'occuper de sa toilette, qu'elle aura sous son voile blanc cet air de candeur et d'innocence qu'on ne retrouve plus, et qui est assurément la plus belle parure des jeunes communiantes.

Je suis peut-être vieux jeu, mais ce jeu là est bon, jeunes mamans !

Il n'en est pas de même pour la mère et les amies qui assistent à la première communion et au dîner qui suit cette cérémonie.

Leurs toilettes doivent être élégantes et avoir un air de fête.

Une robe de soie, satin ou crépon est bien de mise.

Tenez, un joli costume qui n'est jamais ridicule et qui est toujours à la mode, c'est une robe de satin noir. On fait la jupe unie, toujours cloche, bien entendu. Comme corsage, un genre fort seyant est le corsage ouvert devant sur chemisette ; avec une chemisette de soie plissée vieil or, le satin noir est fort joli. Le satin gros vert est également bien, le corsage ouvert sur une chemisette vert d'eau et très seyant.

On peut aussi mettre à la cérémonie une robe en joli lainage avec un corsage en crépon de soie ; on assortit les nuances, c'est plus coquet qu'un costume tout en laine.

Comme vêtement, le collet de velours garni de fourrures ou de plumes est-ce qu'il y a de mieux.

Enfin, comme gant, le chevreau blanc ou une nuance crème très claire.

Tante ROSALIE.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi soir. Nous publions, plus loin, le compte-rendu de la séance.

Les scandales collectivistes. — Sous ce titre, le *Roubaisien* publie une lettre, adressée par M. Schrader, lauréat des examens pour l'emploi d'inspecteur des denrées alimentaires de la ville de Roubaix, à un de ses amis. Voici cette lettre :

« Paris, le 11 février 1896.

» Mon cher Ami,

» J'ai reçu ces jours-ci le journal le *Roubaisien* que tu as eu l'obligeance de m'envoyer et on l'affaire du concours est remise en question.

» En pareille matière aucun détail ne saurait nuire pour éclairer la population de Roubaix sur l'essence des édiles qu'elle a mis à sa tête.

» D'abord une critique — légère d'ailleurs — à l'article où je suis cité ; l'insistance que l'auteur met à signaler l'absence de deux concurrents semblerait expliquer qu'une manœuvre les a éloignés en faveur du 13e. Or, outre l'étonnement de ce dernier, en se voyant seul au concours et la façon dont la municipalité a ensuite agi à son egard, détruisent cette supposition. Que les 12 autres aient été éloignés, cela se peut, quant au 13e, *j'en parle sciemment puisque c'est de moi qu'il s'agit*, on a peut-être oublié de le prévenir.

» De sorte que notre regretté Roger aurait été évincé au profit de qui ? du titulaire actuel, vraisemblement !

» Je ne connais pas ce dernier, mais un nom est au bout de ma plume ... *pas de personnalités !*

» Si le journal qui me nomme pouvait ajouter dans un prochain article les renseignements suivants, il éclairerait les Roubaisiens sur la noblesse du sieur Carrette.

» Evincé sous le futile prétexte que je n'étais pas âgés de 25 ans accomplis, alors que la loi permet l'exercice des professions assermentées à la majorité seule de 21 ans. J'avais cru être fondé à réclamer une indemnité à la municipalité. On ne prépare pas un concours pendant deux mois, on ne se déplace pas de Paris à Roubaix, on ne séjourne pas dans une ville sans y faire des frais.

» Le cabaretier de la rue de l'Alma ne daigna même pas répondre à une lettre des plus polies adressée à cette fin d'indemnité.

» La vérité c'est que la politique domine tout à Roubaix, même les actes municipaux dont dépend l'hygiène publique.

» Si cette polémique a des suites, ce que j'espère, tu serais très aimable de me tenir au courant.

» Signé : G. SCHRADER. »

Le *Roubaisien*, en publiant cette lettre, déclare qu'il n'a jamais eu la pensée de rendre M. Schrader responsable de l'abstention inattendue des douze autres postulants.

« Notre question, écrit M. H. Deschamps, s'adressait aux organisateurs du concours ».

Conférence de Géographie. — C'est aujourd'hui, samedi, que M. Raimond Rayat, avocat, donnera, à l'Ecole nationale des Arts industriels, une conférence sur *Nuremberg*. Il y aura des projections lumineuses.

Les prédications du Carême. — *A Notre-Dame.* — Le R. P. Désiré, de l'ordre des Franciscains, qui donne les instructions du Carême à Notre-Dame, a parlé, vendredi soir, des devoirs des parents envers leurs enfants, auxquels ils doivent l'instruction, l'éducation et le bon exemple.

Le prédicateur a montré de quelle façon les parents devaient l'instruction : basée sur la morale divine — à leurs enfants ; il a dit quels étaient les moyens à employer pour diriger leur volonté. C'est surtout un bon exemple que les parents doivent à leurs enfants ; il ne faut pas qu'il y ait une contradiction flagrante entre leur conduite et ce qu'ils exigent d'eux.

La « Ruche Roubaisienne. » — Le Conseil d'administration de la « Ruche roubaisienne » s'est réuni vendredi soir pour arrêter définitivement les dispositions de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, qui doit avoir lieu dimanche prochain 1er mars, à 4 heures très précises, au siège social. Il a pris connaissance de l'avis de M. le Ministre du Commerce, qui vient de lui parvenir concernant les modifications à introduire aux statuts de la société, et a décidé de se conformer aux obligations imposées par le règlement d'administration de septembre 1895 sur la loi des habitations à bon marché du 30 novembre 1894.

La « Caisse du Sou » fonctionnera exceptionnellement avant l'ouverture de la séance, pour les sociétaires qui voudraient faire des dépôts.

« Bouchée de Pain » et « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de vendredi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 510 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 790 soupes aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 29 lits ont été occupés.

Un commencement d'incendie rue de Rome. — Dans la soirée de jeudi, vers 9 heures, un journalier, Frédéric Maes, âgé de 29 ans, demeurant rue de Rome, cour Browayes, venait d'allumer sa lampe à pétrole ; il jeta, par mégarde, l'allumette encore enflammée, sur un tas de déchets qui prit feu aussitôt. Le commencement d'incendie a été immédiatement éteint avec quelques seaux d'eau. Les dégats sont peu importants.

Blessé par un cailloux. — Des écoliers jouaient, jeudi après-midi, rue de Flandre ; l'un d'eux Edmond Vitendal, âgé de huit ans, eut la mauvaise inspiration de jeter des cailloux, sur l'un de ses camarades. Celui-ci ne fut pas atteint, mais un jeune homme de 15 ans, Achille Deltour, demeurant rue Voltaire, qui passait reçut le projectile à la figure et eut la lèvre supérieure coupée. Un rapport a été rédigé à la charge de Vitendal.

Un accident s'est produit, vendredi, à quatre heures *de l'après-midi*, à la *meunerie de M. Couroible-Lamblin*, quai du Sartel. Une quinzaine de sacs contenant du grain, sont tombés, blessant à la cheville un jeune homme de 22 ans, Alfred Carré. Deux autres ouvriers ont été légèrement blessés ; mais ils ont pu continuer leur travail. Quant à Carré, il a été transporté, en voiture, à son logement, 40, rue Pierre-de-Roubaix, où il a reçu les soins de M. le docteur Lepoutre.

La loi Grammont. — Un rapport a été rédigé à la charge de M. Alexandre Dobigies, âgé de 39 ans, marchand de vieux métaux, demeurant rue d'Italie, pour mauvais traitements envers son cheval.

Lys lez Lannoy. — *Réunion du conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Lys-lez-Lannoy se réunira, lundi prochain, à 6 heures du soir, pour discuter l'ordre du jour suivant :

Entretien des chemins vicinaux ordinaires pendant les années 1896 à 1899 inclus ; soutiens de famille ; réception et travaux d'entretien des bâtiments communaux. Dénombrement de la population en 1896 ; *questions diverses*.

Hem. — *Un cambrioleur arrêté.* — La gendarmerie de Lannoy a procédé, vendredi, à 6 heures du matin, à l'arrestation d'un ouvrier apprêteur, Pierre Calbaut, demeurant aux Trois Baudets, que, depuis longtemps, on soupçonnait de soustraire différents objets à la fabrique de M. Houssel, rue de l'Epeule à Roubaix. Ces soupçons n'étaient que trop fondés : en effet, au cours d'une perquisition faite au domicile de Calbaut, la gendarmerie a découvert une grande quantité d'étoffes de valeur, des outils de menuisier, des engins de chasse, et aussi tout un attirail de cambrioleur. A part ces derniers objets, tout ce qui a été saisi chez Calbaut avait été volé.

Cet homme a des complices, qui sont activement recherchés.

A la librairie du « Journal de Roubaix ». — Traités culinaires, l'art de manger toutes choses à table — par la bonne STAFFE. 41429

Communications

CLUB DES « AMIS DU PLAISIR ». — La Commission du Club des Amis du Plaisir, prie les sociétaires de se rendre au local, 43, Grande-Rue, demain dimanche, à 3 heures 1/2 précises. Des questions diverses et la réception de nouveaux adhérents sont portées à l'ordre du jour.

CLUB ROUTIER. — La commission administrative du Club Routier rappelle aux membres actifs de la société que la réunion mensuelle aura lieu demain dimanche, à 3 heures précises. Admission de nouveaux membres ; cotisations ; communication de la plus haute importance. La présence de tous les membres est indispensable.

Huile de foie de morue de Norwège, provenance directe de Bergen. En flacons, morque garantie Soetenaey, de Dunkerque. Roubaix : dépôt, Pharmacie Delabaere, rue d'Inkermann, 51. 3020 – 41350

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REPOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3.70** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP

A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	A TOURCOING
Rue du Bois, 13	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4
Rue de l'Industrie, 2.	Rue de Gand, 91.
Rue Pierre-de-Roubaix, 15	Rue du Tilleul, 14.
Rue de Lille, 55.	**CROIX**
Rue de l'Epeule, 48.	Epicerie du Tonneau d'Or à la Croix-Blanche.
Rue de Tourcoing, 45	Rue de la Gare, 37 et 139.
Rue du Fresne... 137 et 139.	Rue de Lannoy, 124.
Boulevard de Cambrai, 126.	**WATTRELOS**
Rue Cornelle, 7.	Salembier-Hollebecq, r. Carnot
Rue du Collège, 74 bis.	**A Lys-lez-Lannoy**
Rue de Paris, 74.	Wallays, rue du Bois.
Rue Notre-Dame, 27.	**A LILLE**
Rue de Lille, 107.	Rue Esquermoise, 48.
Rue de la Chaussée, 1	**A BOULOGNE-SUR-MER**
Rue Pierre-de-Roubaix, 27.	Rue de la Lainage, 32.
Rue Turgot, 63.	**A CALAIS**
Rue du Lieutenant-Castelain, 4	Rue Lafayette, 68 ;
Place de la Gare, 122.	Rue des Bouchéries,
Grande-Rue, 35.	**A BERCK-SUR-MER**
Rue du Fort, 88.	Gde épic. modèle, pl. de l'Eglise
Rue de Bethune, 31.	**A PARIS**
Rue de Naples, 88	Rue Vivienne, 26

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87903

WATTRELOS

Le Conseil municipal se réunira mardi prochain 3 mars, à sept heures et demie, en session ordinaire de février. Voici l'ordre du jour :

1. Emplois résultant des travaux de rectification du chemin n. 9. — 2. Chemin d'intérêt commun n. 91 : révision des contingents d'entretien. — 3. Entretien des chemins ruraux en 1895 ; approbation des décomptes par le conseil. — 4. Entretien des chemins ruraux en 1896, 1897, 1898 ; devis estimatif à soumettre au conseil. — 5. Adjudication des chemins vicinaux en 1896, 1897, 1898 ; propositions du service vicinal. — 6. Taxes irrécouvrables : approbation. — 7. Vote de divers crédits supplémentaires. — 8. Monuments Pasteur de Dôle et à Arbois ; demandes de souscription. — 9. Fête musicale à la Martinoire ; demande de subside. — 10. Admission du jeune Decourcelle Albert à l'asile spécial d'Armentières. — 11. Jeunes gens en congé de soutien de famille ; avis du conseil. — 12. Demandes de soutiens de famille ; classe 1893 ; avis du conseil, etc., etc.

La commission municipale des finances se réunira ce soir samedi, à sept heures et demie. Ordre du jour : Questions diverses.

« Union des Vrais Travailleurs ». — Réunion mensuelle de la section de Wattrelos. — La section de Wattrelos de l'Union syndicale des « Vrais Travailleurs, » tiendra sa réunion mensuelle, le dimanche 1er mars, à l'estaminet de la *Vieille Commune*, à cinq heures. M. Gheysens, de Tourcoing, prendra la parole sur la « nécessité des cercles d'études. »

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

La cantate Nadaud. — Nous avons donné hier sous la rubrique Roubaix, le résultat du concours organisé par le Comité Nadaud pour la poésie de la cantate au grand chansonnier roubaisien. C'est avec une réelle satisfaction que nous avons enregistré la victoire de notre concitoyen et ami M. Jules Rosoor, et ce succès est d'autant plus éclatant que le nombre des concurrents était grand et comprenait des poètes qui ont déjà fait leurs preuves. Aussi nous adressons au lauréat nos plus vives félicitations.

Accident d'usine. — Un rattacheur de la filature de M. Six, rue du Château, Ernest Defoin, âgé de 23 ans, demeurant rue St-Roch, en voulant retirer des déchets d'un cylindre a été assez grièvement blessé à la main droite, qui a été violemment projetée sur l'angle d'un chapeau de recouvrement.

Hallain. — *Les grèves.* — Tout est bien terminé depuis jeudi, à 9 heures, bien qu'un journal ait dit que la situation était toujours la même.

Le première grève — celle qui s'est déclarée à l'établissement de M. Loridan — est du 2 novembre : il y a donc en cessation de travail de la part d'un nombre plus ou moins grand d'ouvriers, pendant près de quatre mois.

A certains moments, les grévistes se sont trouvés au nombre de 1.500 à 1.600 : qu'on juge, d'après cela, de l'énorme perte de salaires pour les ouvriers, et du préjudice éprouvé par les patrons et par le petit commerce.

Le contre-coup se fera aussi durement sentir pour la ville d'Hallain : les nouvelles fabriques qu'on devait construire cette année ne vont-elles pas rester à l'état de projet ?...

Neuville. — *Conseil municipal.* — LA QUESTION DU PRESBYTÈRE. — Le conseil municipal de Neuville en Ferrain est convoqué pour dimanche prochain, à 11 heures du matin, à l'issue de la grand'messe.

Il n'y a qu'une seule question portée à l'ordre du jour de cette séance extraordinaire : c'est la reconstruction du presbytère, dont il a été déjà parlé à la session de février. On se rappelle que le nouveau curé de la paroisse M. l'abbé Boyaval a offert d'entrer pour une forte part dans la dépense.

Bouchecque. — Par arrêté préfectoral en date du 26 février dernier, une société colombophile portant le titre de « société du Pigeon d'Or, » est autorisée à se constituer légalement.

Beaudes. — *Un chien enragé.* — Les jours derniers un chien noir, de moyenne taille, a été abattu à coups de révolver par le garde Lamarque.

Ce chien, qui paraissait atteint de la rage, parcourait depuis plusieurs heures les rues de la commune, y semant la terreur.

Communications

COMBATTANTS DE 1870-71. — Le Président de la Société des Combattants de 1870-71, invite tous les membres à assister à la messe quelle « Soldats de Jeanne d'Arc » feront dire demain dimanche, à 11 h. 1/2, en l'église de la Croix-Rouge, pour le repos de l'âme d'Arthur Scalbert, soldat au 38e d'artillerie, décédé le 17 novembre 1895, à Majunga (Madagascar).

Le drapeau de la société assistera à la cérémonie. La réunion aura lieu, à 11 heures 1/4, place Fidèle Lehoucq.

LILLE

Le grand concert de musique ancienne, à Lille. — On s'est beaucoup préoccupé à Lille, dans ces derniers temps, d'un concert de musique et d'instruments anciens qui aura lieu le samedi 7 mars, dans la salle de la Société industrielle.

Grâce à un arrangement survenu entre le comité des dames patronnesses des écoles libres et le célèbre quatuor, nous apprendons que ce délicieux concert sera donné au profit des écoles libres.

Voici le programme de cette solennité pleine d'attraits :

Première partie. — 1. A. Andante (F. Couperin. — 1722). — 2. Le je ne sçay quoy, (F. Couperin. — 1726). Pour clavecin, vielle, viole d'amour et vielle de Gambe. 2. A. Sarabande, (J.-S. Bach). 3. Le Rossignol, (De Marly d'Hervelois.) Pour viole de Gambe et clavecin (1732). 3. A. Sonate pour viole d'amour et clavecin. (Ariosti. — 1720). 4. A. Le Gaiet, (Marc Giroflée) ; B. C'est à Paris (auteur inconnu), Mme Rose Delaunay, accompagnement de clavecin. 5. A. Le Carillon du Parnasse (F. Couperin. — 1722). B. Le Coucou, (G. Daquin. — 1735), c. Gavotte, (J.-S. Bach. — 1716) ; 6. A. Adante du 3e Concerto, pour la vielle (Naudot. — 1734), B. Fortlane, pour vielle (F. Couperin. — 1722.)

Deuxième partie. — 1. Andante et Final de la Sonate (A. Robinstein. Piano et violoncelle, MM. L. Diemer et J. Delsart. 2. A. Menuet (F. Coppée), M. L. Diemer ; B. La Fauvette, (Milleret) M. L. Diemer et Mme Roze Delaunay. 3. A. Mazurka (Schumann) ; B. La Fileuse (Stojwski) ; C. Réveil sous bois, étude de concert (Diemer), M. Louis Diémer. 4. Nocturne (Chopin). — Airs Hongrois (Dunkler-Delsart), M. Jules Delsart. 5. Chant sans paroles (Tschaikowsky) — Valse de concert, (L. Diémer), M. Louis Diémer. 6. A. Musette dans le goût de carillon (F. Couperin), clavecin, vielle, viole d'amour et viole de Gambe, B. La Belle Bourbonnaise (auteur inconnu), pour chaut clavecin, vielle, viole d'amour et viole de Gambe.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 28 février

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni, vendredi soir, à l'Hôtel-de-Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. H. Carrette, maire

La séance est ouverte à 8 heures 40.

Il est procédé à l'appel nominal. Sont présents : MM. Carrette, maire ; Branquart, Milbéo, Lepers, Desobry, Coutelier, adjoints ; Carpentier, Chevalier, Vanmullen, Coupez, Boucherie, Thérin, Petit, Delétré, Poulain, Dubrulle, Wichart, Morel, Giliot, Duburcq, Stienne, Selosse, Wilfart, Penant, Derzelle.

Absents : MM. Trannoy, adjoint ; Vandeputte (excusé), Nys (excusé) ; Demailly et Cnudde.

M. SAYET, secrétaire général de mairie, donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 février dernier, qui est adopté sans observation.

M. LE MAIRE donne lecture de l'autorisation préfectorale prorogeant, pour Roubaix, la session de février jusqu'au 28.

ORDRE DU JOUR

Dépenses imprévues. — M. DESOBRY, adjoint, donne lecture du compte-rendu détaillé des dépenses imprévues qui est adopté.

Cimetière. — L'administration municipale demande une modification au règlement du cimetière, stipulant que les cercueils devraient être en bois, dans les concessions temporaires.

M. LEPERS demande le renvoi aux commissions ; il dit que la question est grave.

M. LE MAIRE répond qu'elle a été discutée en commission et que ce sera encore beaucoup plus grave dans trente ans, d'être obligé de briser le corps conservés dans des cercueils de zinc.

Le Conseil vote l'addition au règlement.

Revenus communaux. — Les états des sommes irrécouvrables des revenus communaux sont renvoyés à l'examen de la 1re Commission.

Octroi. — Le Conseil vote un *crédit supplémentaire* de 2563 francs pour l'habillement des receveurs et un autre de 140 francs pour celui des bascileurs.

Laboratoire municipal. — Le Conseil approuve le *marché de gré à gré pour l'acquisition d'instruments* destinés au Laboratoire municipal ; la dépense s'élève à 2263 fr. 73.

Octroi. — Le projet d'installation du bureau d'octroi de l'Epeule, dans un nouveau local, situé rue de l'Epeule sur un terrain appartenant à Skène et Devalée qui en font don à la Ville est renvoyé à l'examen des 3e et 1re commissions.

La Ruche Roubaisienne. — Le Conseil renvoie également aux mêmes commissions la demande de dégrèvement des droits de voirie dus par la « Ruche Roubaisienne », pour ses constructions de maisons ouvrières.

Institut Turgot. — Le comité de l'Institut Turgot a émis le vœu de la création d'un cours de modelage qui nécessiterait une dépense annuelle de 800 francs. Cette demande est renvoyée aux 2e et 1re commissions.

Les Prévoyants de l'Industrie et du commerce roubaisien. — Cette société de secours mutuels approuvée demande une indemnité en argent au lieu des fournitures en nature que la ville est tenue de lui donner. Cette question sera soumise à l'examen des 3e et 1re commissions.

Mandats spéciaux. — Le Conseil approuve le compte-rendu de l'Prévoyant du crédit des mandats spéciaux : 150 francs à M. Carrette, maire et 150 francs à M. Sayet, secrétaire de mairie, pour un voyage à Paris, le 19 février, à propos de la surtaxe sur les vins.

Voirie municipale

Le Conseil approuve successivement la réception définitive de divers travaux de voirie municipale concernant la rue Saint-Louis, dépense, 7.195 fr. 50 ; l'Avenue Ampère, 5.536 fr. 30 ; la rue Montaigne, 7.101 fr. 29 ; la rue Drouot, 3.518 fr. 94 ; la rue de Courtrai, 4.679 fr. 29 ; la rue de Flandre, 24.297 fr. 98 ; la place de la Justice, 22.420 fr. 24 ; la place du Progrès, 14.870 fr. 84.

Fourniture d'eau pour la voirie urbaine. — Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 2.581 fr. 55 pour la fourniture d'eau nécessaire à la voirie urbaine.

Rues des Vosges, d'Epinal et de Remiremont. — La demande d'ouverture faite par M. Jean Declercq, des rues des Vosges, d'Epinal et de Remiremont est renvoyée à l'examen des 3e et 1re commissions.

Curage des egouts. — Le cahier des charges de la mise en adjudication des travaux nécessaires au curage des égouts sera soumis à l'examen des mêmes commissions.

Construction d'un aqueduc au chemin de Barbieux. — Les habitants du chemin d'intérêt commun n° 143, chemin de Barbieux, ont adressé une pétition à l'administration municipale pour la création d'un aqueduc. Cette demande est renvoyée aux commissions.

— *Bâtiments communaux.* — Le conseil vote un crédit supplémentaire de 299,02, pour l'entretien des branchements et appareils de la fourniture d'eau pour les bâtiments communaux.

L'indemnité aux instituteurs. — Le Conseil vote une somme de 500 francs pour être répartie entre cinq instituteurs ayant droit à l'indemnité de 100 francs allouée dernièrement aux membres du corps enseignant par le Conseil et qui n'avaient pas été compris, *par erreur*, dans la rétribution.

Le plan d'alignement. — Les feuilles 1 à 6 de la section J du plan général d'alignement de la ville, ayant été l'objet d'observation sont renvoyées devant la 2e et 1re commissions.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie municipale

La commission dont M. Wilfart est le rapporteur a examiné le projet nouveau de la répartition des dépenses d'entretien du chemin d'intérêt commun n° 91 ; elle propose de voter la part contributive de notre ville, part fixée à 106 francs sur un chiffre total de 5.300 francs réparti entre les huit communes intéressées. Ce chiffre de 5.300 francs représente la moitié de la dépense d'entretien dont l'autre moitié est à la charge du département.

La somme de 106 francs, quote-part de Roubaix, sera imputée sur les fonds disponibles affectés aux chemins vicinaux.

Le Conseil vote les conclusions du rapport.

Les tramways électriques

M. Coupez donne lecture d'un rapport sur l'examen des propositions présentées par la Compagnie des Tramways, relativement à l'établissement de la traction électrique sur la ligne n° 1 bis et sur la ligne n° 1 (2e section).

En ce qui concerne la première ligne (rue de l'Alma), le rapporteur invite le Conseil à donner un avis favorable.

La 2e demande est connexe avec une série d'améliorations qui comprend :

1° Le remaniement des voies de garage de la Grande-Place ; 2° L'établissement de la traction électrique sur la ligne n° 1 (2e section) ; 3° Le doublement de la voie rue de la Gare ; 4° Le doublement du fil conducteur sur la ligne n° 5 (des boulevards).

Des pourparlers ont été engagés avec la Compagnie qui les a résumés dans une note de l'Administrateur délégué, M. Franck. M. Coupez donne lecture de cette note et conclut que les diverses propositions de la Compagnie sont acceptables.

« 1° En ce qui concerne la modification des voies de la Grande-Place, votre commission estime que le projet étudié de concert par les agents de la Compagnie et M. le Directeur du Service de la Voirie, est de nature à faciliter la circulation générale en supprimant le stationnement près de Saint-Martin des voitures de Lannoy et de Beaucamp. Ces voitures, comme il sera indiqué plus bas, passeront désormais près de la Bourse ; elles continueront leur route jusqu'à la Gare.

Le garage de Saint-Martin ne recevra plus que les voitures de Tourcoing et celles de Mouvaux-Wattrelos.

» 2° Nous avons été d'avis également d'admettre l'application de la traction électrique sur la deuxième partie de la ligne de Roubaix à Tourcoing par la rue du Collège et la rue de Tourcoing.

» Nous vous proposons de donner un avis conforme en approuvant les *dispositions portées aux plans présentés par la Compagnie*. L'emploi des rails Phénix sur bois est formellement interdit ; la Compagnie ne pourra suspendre ses fils transversaux que par des rosaces ou des poteaux métalliques.

» 3° L'Administration municipale a précédemment fait connaître à la Compagnie qu'elle ne consentirait à l'établissement de la traction électrique sur la ligne n° 1 que si la Compagnie consentait à prolonger jusqu'à la Gare le service des lignes de Lannoy et de Beaurepaire. La Compagnie se déclare prête à accepter cette combinaison et à assurer ce transport supplémentaire *sans augmentation du prix des places*. Toutefois, elle fait remarquer qu'elle ne le pourrait que s'il existait une double voie dans la rue de la Gare.

» Elle consent à construire cette double voie, mais elle fait remarquer que la durée moyenne d'une voie est de vingt années ; or, la concession expire le 3 décembre 1905, c'est-à-dire dans dix années ; à cette époque les voies doivent être remises gratuitement à la ville. En conséquence, la Compagnie demande, au cas où elle ne continuerait pas l'exploitation du réseau après le terme de la concession, que le futur concessionnaire soit tenu, sous la garantie de la ville, de rembourser la moitié de la dépense faite pour établir la deuxième voie depuis le terminus actuel, devant la Bourse, jusqu'à la Gare, y compris le terminus de la Gare. Cette proposition nous paraît acceptable et nous vous proposons d'approuver la convention intervenue à cet effet entre la Ville et la Compagnie Nouvelle des Tramways.

» 3° Le doublement de la voie entraîne forcément le doublement du fil de la rue de la Gare. Ce travail s'imposerait du reste alors même que la 2e voie ne devrait pas être construite. En effet, il est convenu que l'usine génératrice du courant doit être établie à Roubaix. Il en résulte que la ville, par cela même qu'elle impose cette condition, a promis implicitement d'autoriser le transport du courant nécessaire aux communes et de permettre la pose d'un fil nécessaire à l'alimentation du réseau de Tourcoing. »

M. Coupez donne ensuite lecture de l'annexe à la convention des 3 et 4 novembre 1893 sur les bases énoncées ci-dessus.

UN INCIDENT

M. DHERZELLE demande la parole ; la 3e Commission, dit-il, avait émis comme condition expresse de s'